

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 9 avril 2024, 18h00-19h30
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
Salle J.C. Déronzier – 32 route d'Albertville – BP 42 Faverges
74210 Faverges-Seythenex

Le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, légalement convoqué le trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, en séance publique au siège de la communauté de communes des sources du Lac d'Annecy, salle J.C. Déronzier à Faverges-Seythenex.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11

Présents : 15 dont 11 titulaires, 4 suppléants, 2 délégués représentés

Quorum carte GEMAPI : 10

Présents : 13 dont 10 titulaires, 3 suppléants, 2 délégués représentés

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	François RIEU	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE-SPADOTTO	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Raphaël THEVENON	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Frédéric REY	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
Sébastien VIOLI	ARLYSERE		

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Nathalie MONVIGNIER-MONNET	ARLYSERE	Pierre BARRUCAND	CC Vallées de Thônes
Jean-Michel DEROBERT	CC Pays du Mont Blanc	Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy

DELEGUES REPRESENTES			
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Umberto DIMASTROMATTEO	
Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Raymond COMBAZ	
DELEGUES EXCUSES			
Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Daniel DUPRE	ARLYSERE
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Bernard BRAGHINI	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Mike ROUSSEAU	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024	4
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNES AU PRESIDENT	4
DECISION N°2024-01 DU 09/02/2024 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : ANALYSE D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN	4
DECISION N°2024-02 DU 11/03/2024 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT	4
DECISION N°2024-03 DU 12/03/2024 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : DEFINITION DU PLAN DE GESTION DE LA RIVIERE ARLY DOMANIALE - 6-17	4
DECISION N°2024-04 DU 18/03/2024 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ : PRESTATION DE COMMUNICATION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT	4
DECISION N°2024-05 DU 25/03/2024 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA REALISATION D'UN LEVE TOPOGRAPHIQUE DE L'ARLY A PRAZ-SUR-ARLY	4
COMMUNICATIONS / POINT SUR LA TRESORERIE	5
FINANCES	5
N°24-09 : FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 PAR MME LE RECEVEUR	5
N°24-10 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SMBVA	5
N°24-11 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 AU BUDGET DU SMBVA	6
RESSOURCES HUMAINES	7
N°24-12 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR RELATIVE A LA COTISATION AU TITRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	7
N°24-13 : RESSOURCES HUMAINES - INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	8
OPERATIONS	9
N°24-14 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE MEGEVE : CONVENTION CADRE DE COOPERATION ENTRE ASTERS-CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) DE HAUTE-SAVOIE, LA COMMUNE DE MEGEVE ET LE SMBVA, POUR LA PERIODE 2024-2027	9
N°24-15 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE MEGEVE : CONVENTION ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE 2024, A LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION ENTRE ASTERS-CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) DE HAUTE-SAVOIE, LA COMMUNE DE MEGEVE ET LE SMBVA POUR LA PERIODE 2024-2027	10
N°24-16 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE MEGEVE – DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMMATION 2024	11
N°24-17 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE PRAZ-SUR-ARLY : CONVENTION ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE 2024, A LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION ENTRE ASTERS-CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) DE HAUTE-SAVOIE, LA COMMUNE DE PRAZ-SUR-ARLY ET LE SMBVA, POUR LA PERIODE 2022-2026	13
N°24-18 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE PRAZ-SUR-ARLY – DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMMATION 2024	13
N°24-19 : ANIMATION – PLAN DE GESTION DE L'ARLY DOMANIALE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ÉTAT ET LE SMBVA	14
N°24-20 : ADMINISTRATION GENERALE – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL	15
N°24-21 : ANIMATION - DOSSIER DE CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN PATHWAYS TO RESILIENCE	16
POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS	16
LANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU NANT BRUYANT, COMMUNE DE QUEIGE – VILLARD-SUR-DORON	16
REPORT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT ET DES BERGES DE L'ARLY A PRARIAND, MEGEVE	17
ORGANISATION DES TRAVAUX DE CURAGE POST CRUE DU DORON A MARCOT, BEAUFORT	17
RESSOURCES EN EAU : REFLEXION SUR LA STRUCTURATION DE LA DEMARCHE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	17
CULTURE DU RISQUE : RETOUR SUR LA ½ JOURNEE PREPA RISQUES DU RESILIENCE TOUR DU 05/03/2024	17
PROGRAMMATION 2024 : AVANCEMENT DES ACTIONS ET ETUDES DU PAPI	18
DERASEMENT DU BARRAGE JIGUET A L'AVANT DE LA BASE DE LOISIRS DE FLUMET : IMPACTS CONSTATES SUITES AUX CRUES ET DEMARCHES EN COURS	18

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'ajouter la délibération suivante:

24-21 : Animation – dossier de candidature au programme européen Pathways to resilience

Rapporteur: Umberto DIMASTROMATTEO

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2024-01 du 09/02/2024 – GEMAPI – Attribution du marché : Analyse d'un modèle numérique de terrain

Cette prestation est confiée à l'entreprise est confié à la société SINTEGRA située 11, chemin des prés – CS 30 003 - 38 241 MEYLAN Cedex pour un montant de 3 490 € HT, soit 4 188 € TTC.

Décision n°2024-02 du 11/03/2024 – GEMAPI – Attribution du marché : Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant

Ces travaux sont confiés à l'entreprise MARTOIA TP située ZI – 40, rue Ambroise Croizat – BP37 – 73401 UGINE CEDEX pour un montant fixé à 149 534 € HT, soit 179 440.80 € TTC.

Décision n°2024-03 du 12/03/2024 – GEMAPI – Attribution du marché : Définition du plan de gestion de la rivière Arly domaniale - 6-17

Cette prestation est confiée à l'entreprise à HYDRETUDES mandataire du groupement HYDRETUDES / TERE0 située P.A. Alpespace - Bât Saturne - 112, voie Albert Einstein – 73 800 PORTE-DE-SAVOIE pour un montant fixé à 23 915 € HT, soit 28 698 € TTC.

Décision n°2024-04 du 18/03/2024 – GEMAPI – Attribution du marché : Prestation de communication pour les travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant

Cette prestation est confiée à l'entreprise à CQE PRODUCTION –Michael Mollier - 98, chemin des Bottières – 73 730 SAINT-PAUL-SUR-ISERE pour un montant de 2 000 € TTC.

Décision n°2024-05 du 25/03/2024 – GEMAPI – Attribution du marché relatif à la réalisation d'un levé topographique de l'Arly à Praz-sur-Arly

Cette prestation est confiée à l'entreprise ARGEO située Centre d'Affaire l'Espace – 75, rue Dérobert – 73400 UGINE. Le montant de la prestation est fixé à 2 125 € HT, soit 2 550 € TTC.

Pour les fonctionnaires titulaires d'une autre fonction publique en détachement au sein de la fonction publique territoriale, ces conditions sont examinées en tenant compte de l'ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

- **de fixer ainsi, pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, le montant de cette prime :**

Rémunération brute perçue du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

- **de décider que cette prime sera versée en une seule fraction sur le mois de mai 2024 au prorata du temps de travail et de la durée d'emploi sur la période comprise du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**
- **de confirmer que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 12/04/2024

OPERATIONS

N°24-14 : GEMAPI – Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève : convention cadre de coopération entre Asters-Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Haute-Savoie, la commune de Megève et le SMBVA, pour la période 2024-2027

Rapporteur : Pierre BESSY

Le plan de gestion stratégique des zones humides de Megève réalisé en 2023, pour une mise en œuvre sur la période 2024-2033, définit les orientations de gestion des zones humides présentes sur la commune de Megève, tout en conciliant cette gestion avec les activités économiques et enjeux de développement du territoire. Ce plan de gestion vise à améliorer la connaissance, la préservation, la gestion et mise en valeur des zones humides du territoire de la commune de Megève.

Le plan de gestion stratégique des zones humides de Megève 2024-2033 se divise en 2 périodes, 2024-2027 et 2028-2033. Un bilan mi-parcours permettra d'ajuster les actions à mettre en œuvre sur la deuxième phase du plan de gestion stratégique des zones humides de Megève.

Ce réseau de zones humides est identifié dans le Contrat de Territoire Espaces naturels Sensibles (CTENS) de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc, au titre des espaces à restaurer, à préserver et à valoriser.

Report des travaux de restauration du lit et des berges de l'Arly à Priand, Megève

Les travaux de défrichement prévu en mars 2024 ont dû être repoussé à mi-août 2024, compte tenu de demandes complémentaires de l'Etat vis-à-vis de l'instruction du dossier.

Organisation des travaux de curage post crue du Doron à Marcot, Beaufort

Suite aux crues de novembre et décembre 2023, l'exhaussement du lit du Doron est constaté sur 2 secteurs : en aval de la confluence du Dorinet et au droit du plan d'eau de Marcot. Afin de préserver les enjeux existants (habitations, zones d'activité, plan d'eau) et dans un cadre d'intérêt général, il est nécessaire d'engager des travaux de curage. Le volume de matériaux à extraire est de 6 000 m³.

Le CCTP de l'opération a été réalisé en coopération avec la commune de Beaufort et les services de l'Etat (DDT73).

La consultation des entreprises est lancée dans le cadre du marché subséquent du SMBVA.

Il est prévu de réaliser ces travaux avant le 30 juin.

Ressources en eau : réflexion sur la structuration de la démarche à l'échelle du territoire

Hubert Dimastromatteo fait état des nombreux échanges sur le volet ressources en eau, dans les différents niveaux de collectivités (communes, CC, syndicats, ...). Entre la CA ARLYSERE et le SMBVA, depuis 2 ans, la question de la prise en charge et mise en œuvre d'une étude diagnostique sur le territoire se pose, mais l'organisation à mettre en œuvre n'est pas aisée. En effet, les retours d'expériences montrent que ces questions peuvent être portées par les EPCI ou syndicats de bassins.

Il est rappelé que le SMBVA a mené une étude en 2015 sur le diagnostic des ressources en eau et des usages sur le bassin versant. Cette étude, compte tenu des évolutions fortes prévues de certains usages, a été réactualisée en 2020. Toutefois, la quantification des usages agricole et hydroélectrique reste incomplète.

La CA ARLYSERE et les autres collectivités du bassin versant peuvent également avoir des besoins d'expertises sur le volet ressources en eau dans les différents domaines les concernant : agriculture, développement du territoire, urbanisme, eau-assainissement sur volet général.

Ainsi il est proposé de mettre en place un poste de chargé de mission ressources en eau – afin de traiter des questions suivantes :

- Animation du projet et de l'instance de gouvernance locale des ressources en eau, intégrant les usagers de l'eau,
- Pilotages des études nécessaires au diagnostic, à l'identification des secteurs sous tensions et programme d'actions concerté,
- Amélioration de la connaissance des ressources,
- Accompagnement des collectivités locales et porteurs de projets sur les projets ressources en eau

Il est proposé que ce poste soit porté par le SMBVA pour réaliser un travail à l'échelle du bassin versant et qu'un temps soit dédié à la CA ARLYSERE (mutualisation base 30% - hors territoire SMBVA) pour venir en appui aux divers services sur ces questions liées aux ressources en eau sur le territoire.

Vis-à-vis des financements de l'opération, au niveau de l'Agence de l'eau, pas de possibilité actuelle car le bassin versant n'est pas identifié comme secteur prioritaire. Voir quelles sont les possibilités d'aides sur le 12^{ème} programme d'aide en cours de construction.

Le programme européen Pathway2resilience permettrait le financement de ce poste.

Culture du risque : retour sur la ½ journée PREPA RISQUES du Résilience Tour du 05/03/2024

Pour mémo, report de l'exercice de gestion de crise prévu initialement le 14 novembre 2023 au mardi 05 mars.

Cet exercice animé par l'IRMA et coorganisé par SMBVA

Les 25 communes du bassin versant Arly ont été invitées (binôme élus/technicien souhaitable) ainsi que les EPCI du bassin versant. Les partenaires de gestion de crises étaient également présents : Préfecture de la Savoie, Sous-Préfet d'Albertville, SDIS, DDT73,

Très bonne participation avec près de 90 participants, les élus présents partagent le succès de cette demi-journée où tous les participants se sont pris au jeu.

Cet exercice sur table a également permis de mieux connaître les différents acteurs de la gestion de crise (Préfecture – protection civile, SDIS, syndicats gemapiens, ...). La Croix Rouge a demandé à participer aux prochains exercices de ce type.

Hubert Dimastromattéo précise que dans le cadre de cette action du PAPI le travail va être poursuivi avec l'accompagnement de l'IRMA (adhésion du SMBVA pour 2024), en lien avec l'exercice PREPA RISQUES et les réunions de présentation du PAPI faite auprès des communes en 2023. L'idée est d'accompagner chaque commune du bassin versant pour qu'elle se dote, actualise et fasse vivre les documents de gestion des risques : Plan communal de sauvegarde, DICRIM.

Programmation 2024 : avancement des actions et études du PAPI

Point non présenté en séance, mais calendrier disponible sur la présentation faite en séance ci jointe.

Dérasement du barrage Jiguet à l'aval de la base de loisirs de Flumet : impacts constatés suites aux crues et démarches en cours

Prochaine réunion calée le mardi 16 avril en présence de la FSPDMA, de la DDT73, la mairie de Flumet et le SMBVA afin d'aborder les travaux de remise en état.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

A Ugine, le 12/04/2024

Bérénice LACOMBE

Secrétaire de séance



Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,

